

**Bulletin N°3 – 02 juillet 2021**

## Résumé de la semaine

Parution du 3<sup>ème</sup> arrêté sécheresse le jeudi 01 juillet 2021.

→ Retrouvez la carte des limitations en vigueur par secteur pages 2 et 3

Pluies sur le département entraînant une hausse des débits des cours d'eau et une pause des irrigations

## Prévisions météo

Un temps estival a gagné la Vendée fin mai et début juin. Certaines stations ont dépassé la barre des 30°C. Ces températures ont baissé ensuite pour laisser la place à un temps plus perturbé.

L'instabilité a été marquée sur le département de la Vendée depuis le 16 juin. Des averses parfois fortes et orageuses se sont produits et ont apporté des cumuls important en peu de temps.

Les pluies ont été abondantes depuis 15 jours sur de nombreux secteurs en Vendée:

97.5mm à la Gaubretière

86.4mm aux Herbiers

111.8mm à Fontenay le Compte

90.4mm à Sainte Gemme la Plaine

73.9mm à La Roche sur Yon

58.6mm aux sables d'Olonne

## Prévisions météo à 7 jours - Aizenay

	Vendredi 02/07	Samedi 03/07	Dimanche 04/07	Lundi 05/07	Mardi 06/07	Mercredi 07/07	Jeudi 08/07
Temps							
T° min /max (°C)	13/23	15/22	16/21	15/22	14/21	13/21	13/21
Pluie (mm)	0	4.1	3.6	8.5	0	2.2	1.4

Sources : MétéoCiel

(icônes météo [www.freepik.com](http://www.freepik.com))

## Tendance pour les jours suivants

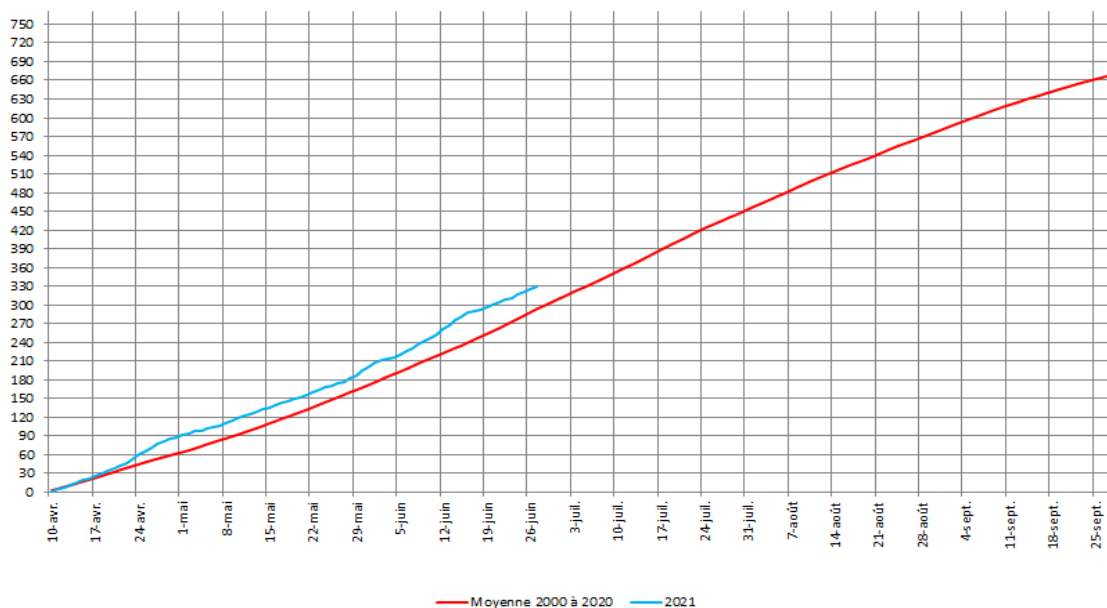
Une bonne partie de la semaine avec des températures généralement conformes aux normales de saison. Des averses sont susceptibles de se déclencher.

## Evapotranspiration

La courbe de l'ETP (sur la station de Sainte Gemme la Plaine) depuis le 10 avril nous montre des valeurs bien supérieures à la moyenne des 20 dernières années. Au 28 juin, nous avons 30 mm d'ETP en plus par rapport à cette moyenne.

On remarque que la Demande climatique a légèrement baissé depuis le 16 juin. Cette baisse s'explique par la diminution des températures qui étaient assez fraîches pour la saison.

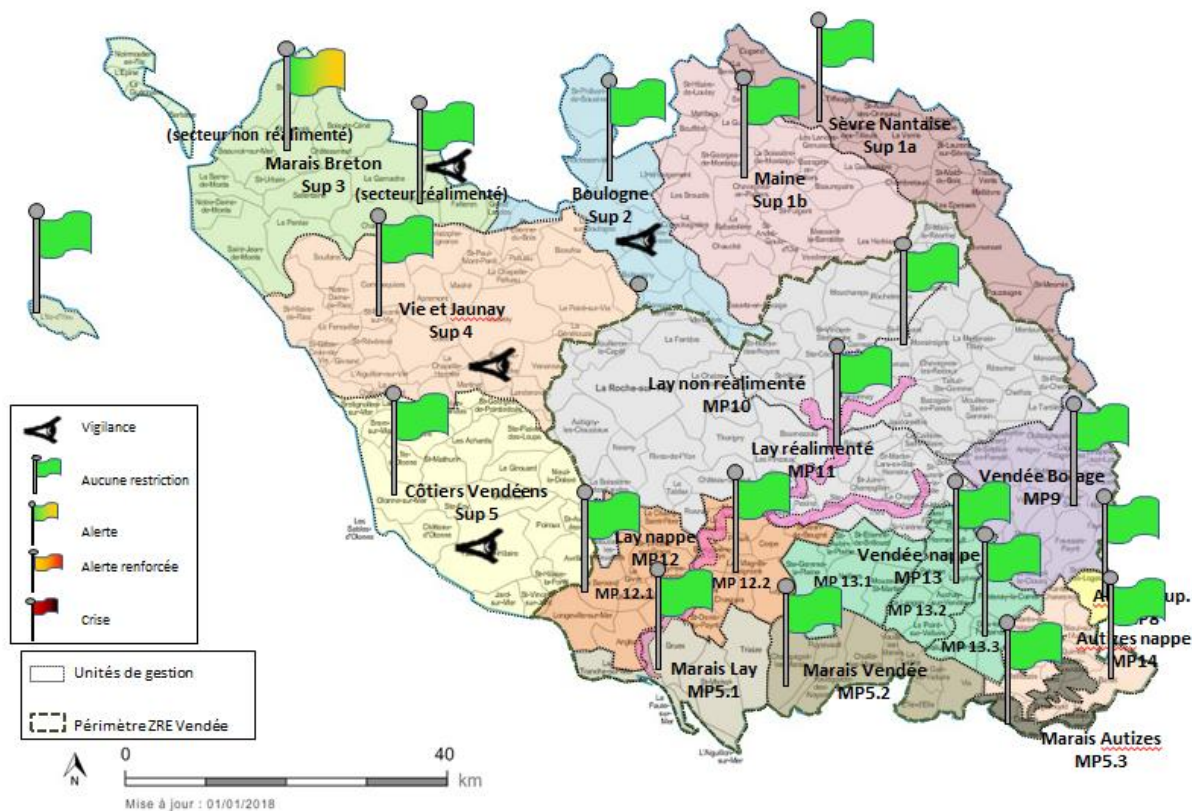
**ETP- Moyenne 2000/2020 vs 2021 - Semis maïs du 10 avril 2021 -  
Station de Sainte Gemme la Plaine**



**Restriction d'irrigation / Mesures de gestion**

Le 3<sup>ème</sup> arrêté préfectoral de la saison a été pris le jeudi 01 juillet 2021 avec de nouvelles mesures applicables à compter du lundi 05 juillet 2021.

*Arrêté préfectoral n° 21-DDTM85-251 du 1er juillet 2021*



Zone d'Alerte	Niveau de restriction	Mesure de restriction associée	Date d'entrée en vigueur
<b>Eaux superficielles (cours d'eau et leur nappe d'accompagnement, canaux, fossés de marais, plans d'eau connectés, sources, lavoirs, ect...)</b>			
Sup 1-A Sèvre Nantaise		-	-
Sup 1-B <del>Maines</del>		-	-
Sup 2 - Boulogne		Vigilance	Auto-limitation des prélèvements d'eaux superficielles Lundi 05 juillet 2021
Sup 3 - Marais Breton (Secteur non réalimenté)		alerte	Interdiction de prélèvement tous les jours de 8 h à 20h lundi 26 avril 2021
Sup 3 - Marais Breton (Secteur réalimenté)		Vigilance	Auto-limitation des prélèvements d'eaux superficielles Lundi 05 juillet 2021
Sup 4 - Vie et Jaunay		Vigilance	Auto-limitation des prélèvements d'eaux superficielles Lundi 05 juillet 2021
Sup 5 - Côtiers Vendéens		Vigilance	Auto-limitation des prélèvements d'eaux superficielles Lundi 05 juillet 2021
MP 8 - <del>Autizes</del> superficiels		-	- Lundi 05 juillet 2021
MP 9 - Vendée		-	- Lundi 05 juillet 2021
MP 10 - Lay superficiel		-	- Lundi 05 juillet 2021
MP 11 - Lay Réalimenté		-	-
MP5.1 - Marais Lay		-	-
MP5.2 - Marais Vendée		-	-
MP5.3 - Marais Sèvre Niortaise		-	-
<b>Eaux souterraines (nappes du socle, nappes sédimentaires, puits, forages)</b>			
SOUT 1 - Autre nappe d'eau douce		-	-
SOUT 2 - Nappe de l'île d'Yeu		-	-
MP12.1 - Nappe Lay Ouest		-	-
MP12.2 - Nappe Lay Est		-	-
MP13.1 - Nappe Vendée Ouest		-	- Lundi 05 juillet 2021
MP13.2 - Nappe Vendée Centre		-	-
MP13.3 Nappe Vendée Est		--	-
MP 14 - Nappe <del>Autizes</del>		-	- Lundi 05 juillet 2021

Les importantes pluies enregistrées au mois de juin 2021 ont fortement fait remonter les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes souterraines.

A l'heure actuelle, il n'y a donc plus de restrictions, sur aucun des secteurs du département, **en eaux souterraines**. Cependant sur Cours d'eau, Cet arrêté maintien en **alerte** le secteur **Marais Breton non réalimenté** (restriction horaire avec interdiction des prélèvements dans les eaux superficielles tous les jours, de 8 h à 20 h) et place les Secteurs **Boulogne, Marais Breton réalimenté, Vie et Jaunay** et **Côtiers vendéens en vigilance** (auto-limitation des prélèvements d'eaux superficielles).

- **Sur le bassin Vie et Jaunay : les restrictions ne s'appliquent pas aux prélèvements réalisés dans le cadre du protocole de gestion de la Vie en aval du barrage d'Apremont.**

La situation de la ressource en eau potable demeure satisfaisante, les barrages de stockage sont remplis à 94 %.

**Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de la Roche Sur Yon**  
21 BD Réaumur  
85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
Tél. 02 51.36.82.22

Rédaction : Asma ZARAA

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez l'inf'Eau chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>